# PROCÈS VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

## 2022-12-15

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL, 15 décembre 2022 à 9 h, salle du conseil, 4765 chemin de Capelton

**MEMBRES PRÉSENTS:** le maire M. Vincent Fontaine, la conseillère Mme Danielle Côté et les conseillers MM. Patrick Clowery et Jacques Lambert

Mme Kyanne Ste-Marie, directrice générale, est aussi présente.

**MEMBRES ABSENTS :** Mme Sylvie Cassar, Mme Maryse Gaudreau et M. Jacques Bogenez

#### **ORDRE DU JOUR**

- Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Période de questions
- 4. Adoption du règlement 2023-01 taxation
- 5. Clôture de la séance

#### 22-12-15.01 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 9 :10 et déclare la séance ouverte.

#### 22-12-15.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAMBERT ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour comme présenté.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### 22-12-15.03 PÉRIODE DE QUESTIONS

### 22-12-15.04 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-01 TAXATION

**ATTENDU QUE** le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent (CM art. 954);

**ATTENDU QUE** toutes taxes doivent être imposées par règlement (CM art. 988);

**ATTENDU QU'**une municipalité peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre (LFM art. 244.1);

**ATTENDU QU**'une municipalité peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs (LFM art. 244);

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2022 et qu'un projet de règlement a été déposé pour fins de présentation lors de cette même séance;

#### IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE COTÉ ET RÉSOLU

**D'ADOPTER** le Règlement 2023-01 de taxation pour l'exercice financier 2023.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

# PROCÈS VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

# 22-12-15.05 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, **PATRICK CLOWERY** propose la clôture de la séance à 9 h 15.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Vincent Fontaine, maire, atteste q verbal équivaut à la signature par n convient au sens de l'article 142 (2) du	noi de toutes les résolutions qu'il
Vincent Fontaine	Kyanne Ste-Marie
Maire	Directrice générale